

CTSD du 17 décembre 2020

Monsieur le DASEN,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD

Ce CTSD a pour unique point à l'ordre du jour l'intégration de Jeunesse et Sport à l'éducation nationale. Il s'agit d'un mandat défendu depuis longtemps par l'Unsa-Éducation.

A l'heure des grands défis que connaît notre nation, qui vont du Sport pour tous aux Jeux olympiques, du vivre ensemble au service national universel, de la lutte contre les radicalisations au droit aux vacances, de la formation des acteurs à l'impulsion de politiques volontaristes tant au niveau national que déconcentré, l'UNSA Éducation affirme la nécessité d'un grand service public de l'État, fort, regroupant l'éducation nationale la jeunesse et les sports.

Cette intégration dès le 1^{er} janvier soulève néanmoins quelques problématiques notamment en termes **de représentation et représentativité**. Le ministère a décidé de ne pas créer d'instances spécifiques dans la période de transition jusqu'aux prochaines élections professionnelles contrairement à la demande de l'Unsa-Éducation. Nous sommes donc devant une vraie problématique : les représentants des personnels siégeant dans ce CTSD n'ont aucune légitimité à se prononcer sur des évolutions concernant le futur SDJES. De plus, des représentants de Jeunesse et Sport ont été élus pour représenter les agents qui vont être intégrés. Il y a ici une véritable difficulté.

La Rectrice de Région Académique lors du dernier CT-RA a identifié cette difficulté. L'Unsa-Éducation demande que soient systématiquement invités au CTSD les représentants élu au CT jeunesse et sport et qui font partie des agents intégrés dans le SDJES pour tous les points relevant du SDJES.

De plus, lors d'un vote, seuls les représentants des CTSD pourront voter. Nous avons ici un vrai problème de représentation, auquel s'ajoute un problème de représentativité qui est très différente entre Jeunesse et Sport et Éducation nationale.

Nous souhaiterions également avoir des informations sur :

- Quels seront les objectifs locaux de cette intégration ? Quelle coordination entre EN et SDJES ?
- Le nombre d'agents transférés
- Le type d'intégration : détachement ou intégration
- Le déménagement ou non dans les locaux de l'Éducation nationale
- Les moyens transférés : Vous le savez c'est un enjeu décisif. Il faut rassurer les agents sur ces moyens (véhicules de service, téléphones ...)
- Le nombre de postes vacants

Qu'en est-il d'un travail prospectif sur des articulations entre services EN et JS ? Une réflexion est-elle menée sur des évolutions à terme ?

Tous ces points de vigilance, y compris ceux qui peuvent vous paraître anecdotiques, doivent trouver une réponse pour une intégration réussie des services avec des personnels informés.